

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B**

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

---

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

**Notification concernant :**

**l'homologation de :**

le retrait de l'homologation de :

un modèle d'appareil de contrôle :

un composant d'appareil de contrôle : **une unité embarquée sur le véhicule**

une carte de conducteur

une carte d'atelier

une carte d'entreprise

une carte de contrôleur

---

Homologation n° **e2** - 29 extension 5

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : **SMARTACH ADR**

2.1 Identification du type dans la famille : Light version 921777 Ind B et ISO Light 2 version 921778 Ind B

3. Nom du fabricant : **ACTIA**

4. Adresse du fabricant : 25, chemin de Pourville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04

5. Soumis pour homologation CE complémentaire

6. Laboratoire(s) : Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais

7. Date et nombre des essais : octobre 2006 et selon liste des essais référencés dans les certificats de sécurité et d'interopérabilité

8. Date de l'homologation : **12 décembre 2005**

9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèles de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY, faisant l'objet du certificat d'homologation n° **e2** - 26 du 31 mars 2005 et ses extensions,

- capteur de mouvement ACTIA type SMARTACH SRES, faisant l'objet du certificat d'homologation n° [e2] - 28 du 28 juin 2005 et ses extensions,
- capteur de mouvement SIEMENS VDO type KITAS 2171, faisant l'objet du certificat d'homologation n° [e1] - 175 du 11 octobre 2004 et ses extensions.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **6 décembre 2006**

13. Documents descriptifs annexés : sans objet

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 06.00.271.025.1 du 25 août 2006 et n° 06.00.271.032.1 du 6 décembre 2006 ;
- certificat de sécurité n° 2005/14 du 24 juin 2005 et rapport de maintenance n° M-2006/09 du 24 octobre 2006 délivrés par la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009a/DTC du 4 juillet 2005 délivré par le laboratoire Joint Research Centre.

b) Le présent certificat reprend et complète le certificat d'homologation [e2] - 29 du 12 décembre 2005 et ses extensions.

c) Plans, schémas, notices et logiciels déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-042 et chez le fabricant.

Pour le ministre et par délégation :  
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP